



Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

Tenue le jeudi 3 octobre 2013, 19h00

**à l'Hôtel de Ville de Mont-Saint-Pierre,
102 rue Prudent Cloutier, Mont-Saint-Pierre**

Étaient présents :

Steve Pronovost	Conseil régional de l'environnement, vice-président
André Robinson	Représentant élu Haute-Gaspésie, trésorier
Thierry Raté	Citoyen Côte-de-Gaspé
Jean-Yves Dupuis	Commission scolaire des Chic-Chocs, administrateur
Pascal Caron-Savard	MRC Côte-de-Gaspé
Karl Thériault	Unité régionale des loisirs et des sports
Jorette Cloutier	Citoyenne, Mont-Saint-Pierre
Germain Émond	Citoyen, Mont-Saint-Pierre
Paul-André Lajoie	Citoyen, Mont-Saint-Pierre
Suzanne Fournier	Biologiste, employée de Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
Julie Madore	Directrice, Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

1. Ouverture de l'assemblée

La bienvenue est souhaitée à tous pour cette assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.

2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA 03-10-13-1: Il est dûment proposé et appuyé que Steve-Pronovost, vice-président, et Julie Madore, directrice générale. Agissent respectivement en tant que président et secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

Résolution AGA 03-10-13-2: Il est dûment proposé et appuyé d'adopter la proposition d'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Conformité de l'avis de convocation

La secrétaire d'assemblée confirme qu'un avis écrit a été transmis aux administrateurs ainsi qu'aux représentants gouvernementaux par courriel et a paru dans les journaux régionaux en accord avec les prescriptions des règlements généraux.

5. Vérification du quorum

Selon les règlements généraux, article 4.7, les membres présents inscrits au registre constituent le quorum. Les participants se présentent à tour de rôle.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2012

Le président d'assemblée fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2012.

Résolution AGA 03-10-13-3: Il est dûment proposé et appuyé que le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2012 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

7. Mot du vice-président

Steve Pronovost mentionne que la dernière année a été riche en émotions. On a avancé au niveau du portrait et du diagnostic et réalisé des consultations publiques pour l'élaboration du Plan directeur de l'eau. On a aussi vécu un important roulement de personnel. Depuis quelques semaines, une nouvelle direction est en place et les activités reprennent leur rythme. Steve félicite Suzanne Fournier pour tout le travail accompli avec passion depuis 2010 en tant que directrice du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie. Elle a dirigé la mise sur pied de l'organisme et démarré la démarche de gestion intégrée par bassin versant sur le territoire avec brio. On lui lève notre chapeau.

8. Dépôt du rapport annuel d'activités 2012-2013

Suzanne Fournier présente le rapport annuel des activités 2012-2013 en expliquant plus amplement le processus de consultation citoyenne réalisé à l'automne 2012-2013. Pour la période de questions, on demande s'il serait possible d'avoir accès à une pochette d'information sur les bandes riveraines qui a déjà été distribuée en collaboration avec le Conseil de l'eau Gaspésie Sud. La direction fera un suivi sur ce sujet.

9. Présentation et adoption de la mission d'examen 2012-2013

Julie Madore présente la mission d'examen 2012-2013.

Résolution AGA 03-10-13-4: L'adoption de la mission d'examen 2012-2013 du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie est dûment proposée et appuyé.

Adoptée à l'unanimité.

10. Nomination du vérificateur pour l'année 2013-2014

Julie Madore propose que l'on continue de faire appel à la Firme Lefrançois (maintenant Malette) pour réaliser les missions d'examens annuelles des 3 prochaines années. Le CENG a déjà mis en place un système efficace avec cette firme et l'équipe en place aimerait garder le même contact pour les prochaines années. Un membre se questionne sur l'augmentation annuelle de 100\$ de l'offre de service de Malette. Julie Madore répond que ces frais sont liés à l'augmentation annuelle du coût de la vie.

Résolution AGA 03-10-13-5 Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie mandate la firme Malette Inc. pour la réalisation des missions d'examen des 3 prochaines années pour le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.

Adoptée à l'unanimité.

11. Présentation et adoption du plan d'action 2013-2014

Julie Madore présente le plan d'action 2013-2014 du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie. On commente que c'est un bon plan d'action et qu'il est important d'axer les efforts sur la sensibilisation. De plus, il est proposé d'inclure des analyses du PH de l'eau lors des activités de surveillance de l'eau dans la région. On devrait aussi penser à la réalisation de corvées de nettoyage sur les berges des cours d'eau et bien suivre l'apparition de traces d'hydrocarbures notamment à Gaspé et Grande-Vallée. La région a besoin de plus d'actes de surveillance des cours d'eau.

Résolution AGA 03-10-13-6 : L'adoption du plan d'action 2013-2014 est dûment proposée et appuyée dans sa forme actuelle.

Adoptée à l'unanimité.

12. Présentation des prévisions budgétaires 2013-2014

Julie Madore présente les prévisions budgétaires pour 2013-2014. Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie prévoit d'utiliser une partie de son budget pour acheter de l'équipement de surveillance des cours d'eau. On propose de se procurer de l'équipement pour le programme Survol Benthos, des languettes d'analyse rapide de l'eau et un pluviomètre. Le choix final des équipements à se procurer pour le CENG se fera avec le comité exécutif.

Résolution AGA 03-10-13-7 : L'adoption des prévisions budgétaires 2013-2014 dûment proposée et appuyée.

13. Entérinement et adoption des résolutions

L'Assemblée générale entérine les résolutions CA-02-05-12-05 et CA-02-05-12-06 qui ont entraîné des changements aux règlements généraux de la corporation.

La résolution CA-02-05-12-05 statue qu'il est dûment proposé et appuyé que la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec, pour les rivières de la zone Gaspésie Nord, n'ait qu'un seul siège désigné au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Cette résolution entraîne des modifications aux règlements généraux. La composition du conseil d'administration, à l'Article 5.1, s'en trouve modifié. Le nouvel Article 5.1 se lira comme suit : le conseil d'administration de la Corporation sera composé de vingt (20) membres au lieu de vingt et un (21) et il y aura dix-sept (17) membres réguliers (secteurs municipal, économique, communautaire et communautés autochtones) au lieu de dix-huit (18). Les sièges au conseil d'administration assignés aux acteurs de l'eau du secteur économique passent de six à cinq

Résolution AGA 03-10-13-8 : Concernant la composition du conseil d'administration, Article 5.1, il est dûment proposé et appuyé que les modifications aux règlements généraux du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie soient entérinées.

Adoptée à l'unanimité

14. Ratification des actes des administrateurs

Résolution AGA 03-10-13-9 : Sur proposition dûment faite et appuyée, les actes des administrateurs sont entérinés.

Adoptée à l'unanimité

15. Entérinement des sièges désignés et des sièges par collège électoral du conseil d'administration

- Julie Madore informe que Michel Marin, représentant du groupement forestier Shic-Shoc, a donné sa démission en tant que membre du CA. Le poste alloué à cette fédération est vacant pour le moment. Julie communiquera avec la Fédération pour assurer sa présence au sein du CA du CENG.
- Le CENG a reçu la résolution confirmant Olivier Banville en tant que représentant de la MRC de Matane au CENG.
- Laurence Laperrière remplace André Beaulieu en tant que conseillère du MDDEFP et chargée de bassin pour notre territoire.

Résolution AGA 03-10-13-10 : Il est dûment proposé et appuyé d'entériner les 2 remplacements des représentants au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

16. Élections

Les 2 postes de citoyens sont ouverts à élection. Le poste de citoyen de la Côte-de-Gaspé prend fin cette année et le poste de citoyen de la Haute-Gaspésie est vacant.

16.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Julie Madore est nommée comme présidente d'élection et Suzanne Fournier agit en tant que secrétaire.

16.2 Élection des membres citoyens

Pour le poste de la Haute-Gaspésie, Paul-André Lajoie est la seule personne à se présenter. Il est élu par acclamation. Pour le poste de la Côte-de-Gaspé, Thierry Raté présente son intérêt à remplir ce rôle pour un second mandat. Il est élu par acclamation.

17. Période de questions et commentaires

On félicite le travail accompli par la nouvelle direction et l'équipe du CENG depuis les dernières semaines pour l'organisation de l'AGA.

18. Clôture de l'assemblée

Résolution AGA 03-10-13-11 : Sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée est levée.

Adoptée à l'unanimité

Il est 21h10.